

Page 2

✓ **Conférence de presse du Président de la République : première réaction de Force Ouvrière**

✓ **Circulaire Meeting**

Page 3

La suppression du jour de carence est effective depuis le 1^{er} janvier 2014

Page 4

Rhône rythmes scolaires

Page 5

Contractuels et admissibilité courrier à la DGRH du ministère

Page 6

Carte scolaire : courrier au ministre contre le report des opérations carte scolaire

Page 7

✓ **Meuse : Compte-rendu de la RIS du 15 janvier**

✓ **Tarn : La prime Peillon doit être versée à tous de façon égalitaire !**

Page 8

JO du 11 janvier 2014 et du 16 janvier 2014

Annexes

Bouches du Rhône : Affelnet

SNUDI FO

Syndicat National Unifié des
Directeurs, Instituteurs et
Professeurs des Ecoles de
l'Enseignement Public
Force Ouvrière

6, rue Gaston Lauriau -
93513 Montreuil Cedex

ISSN 1271 - 4437
CPPAP n° 0910 S 07512
Imprimé par nos soins

Directeur de la Publication:
Norbert TRICHARD

Site public : <http://www.fo-snudi.fr>

Site privé sur lequel vous retrouvez la LSN : <http://lsn.fo-snudi.fr>

Utilisateur : **lsn**

Mot de passe : **syndicat**

BO : <http://www.education.gouv.fr/pid285/le-bulletin-officiel.html>

Légifrance : <http://www.legifrance.gouv.fr>



Conférence de presse du Président de la République : première réaction de Force Ouvrière

Le Président de la République a confirmé le caractère libéral de la politique économique mise en œuvre : la demande, donc les salaires, étant totalement dépendante de l'offre.

Oubliant de citer le pacte budgétaire européen qui conditionne cette politique, le Président de la République a confirmé ce qui s'apparente à un marché de dupes, le pacte prenant des allures d'unité nationale et de confusion des responsabilités avec risque d'instrumentalisation et de politisation.

Le patronat a d'ores et déjà obtenu la suppression des cotisations patronales d'allocations familiales d'ici 2017, menaçant l'avenir de la branche famille de la sécurité sociale. Le mécanisme des contreparties envisagées, notamment en matière d'emploi et de rémunération est plus qu'aléatoire.

L'allègement du coût du travail apparaît ainsi comme l'alpha et l'oméga de la politique économique.

Par ailleurs, la confirmation d'une réduction drastique des dépenses publiques et l'octroi aux régions d'un pouvoir réglementaire d'adaptation menacent l'égalité républicaine.

De fait, le pacte de responsabilité risque d'entrer en contradiction avec le pacte républicain.

Paris, le 14 janvier 2014

Circulaire Meeting n°2 adressée aux secrétaires généraux des UD et aux secrétaires généraux des fédérations (13 janvier)

TRES IMPORTANT MEETING FORCE OUVRIERE MERCREDI 29 JANVIER 2014

Cher(e)s Camarades,

Nous vous confirmons le déroulé du meeting du 29 janvier 2014 :

Nous vous demandons de nous préciser le nombre de places de parking cars dont vous aurez besoin.

Le parking de la Halle FREYSSINET pouvant accueillir 80 cars, dans l'hypothèse où ce chiffre serait dépassé, il nous faudrait trouver une solution et pour Paris, cela n'est pas simple.

Pour ceux qui viennent en voiture particulière, aucun parking n'existe sur place. Dans ces conditions, deux alternatives sont possibles :

Utiliser le parking de la confédération. Comme pour les places de parking des cars, il est impératif de connaître ceux qui se gareront à la confédération. Ils pourront ensuite prendre le métro.

Utiliser les parkings publics payants à proximité de la halle FREYSSINET : Bercy, place d'Italie.

Enfin, la Préfecture de Police de Paris nous oblige à communiquer le nombre de participants.

Aussi, dans la mesure du possible, et très rapidement, vous voudrez bien nous faire parvenir le nombre d'inscrits dont vous disposez actuellement (objectif atteint, dépassé ou non atteint). Cela permettra (dans l'hypothèse où l'objectif préconisé n'est pas atteint) d'autoriser les Ud qui en font la demande d'augmenter leur nombre de participants. Merci de nous renvoyer le coupon réponse joint **avant le 19 janvier 2014** et merci encore de votre participation.

Amitiés syndicalistes.

Michèle BIAGGI
Secrétaire Confédérale

Rose BOUTARIC
Trésorière Confédérale

Jean Claude MAILLY
Secrétaire Général



La suppression du jour de carence est effective depuis le 1^{er} janvier 2014

Depuis l'instauration du jour de carence par la loi de finances 2012, FORCE OUVRIERE n'a eu de cesse de dénoncer et combattre cette mesure injuste.

Il s'agissait d'opposer les agents publics aux salariés du privé, tout en sanctionnant les agents malades. Il s'agissait également d'une mesure d'austérité visant à faire des économies sur le dos des agents publics, déjà durement touchés par le gel du point d'indice.

La suppression aujourd'hui effective de la journée de carence est donc le fruit d'une campagne qui a duré plus de deux ans, au cours de laquelle FO a recueilli des milliers de signatures exigeant l'abrogation du dispositif. Notre organisation a, par ailleurs, été la seule à attaquer cette mesure en justice.

Le 20 février 2013, Marylise Lebranchu, ministre de la Fonction publique, écrivait à FO : « *Vous avez appelé mon attention à plusieurs reprises sur l'application de la journée de carence dans la fonction publique mise en place par le précédent gouvernement dans le cadre de la loi de finances pour 2012. Je vous informe que le gouvernement a décidé d'abroger ce dispositif* ».

Il se sera donc écoulé plus de 10 mois entre cette lettre et la suppression effective du dispositif inacceptable. En effet, c'est l'article 126 de la loi de finances pour 2014 qui abroge le jour de carence à partir du 1er janvier 2014.

Notons néanmoins que ce même article 126 prévoit, comme sanction, la possibilité d'une retenue sur traitement pour les agents qui ne respecteraient pas le délai de 48 heures pour transmettre l'avis d'arrêt de travail. Cette dernière disposition entrera en vigueur à la date de publication de ses modalités d'application, au plus tard, le 1er juillet 2014. Or, cela risque de conduire à pénaliser des agents pour une raison procédurière.

Le secrétaire général de l'UIAFP-FO a saisi la ministre par courrier afin que des discussions s'engagent sur les modalités d'application des « *sanctions prévues en application de l'article 35* », autrement dit les sanctions que pourrait encourir l'agent pour retard dans la transmission de l'avis d'arrêt de travail.

La plus grande souplesse et la plus grande bienveillance sont nécessaires pour éviter que des agents ne soient pénalisés pour une simple question de délai.

Si FO se félicite de cette abrogation due à sa campagne déterminée, d'autres revendications doivent être satisfaites d'urgence.

FO rappelle que le point d'indice est gelé depuis 4 ans, que les retenues pour pension civile ne cessent d'augmenter, que les mesures catégorielles diminuent et que les suppressions d'effectifs se poursuivent.

Pour Force Ouvrière, toutes ces mesures d'austérité doivent être stoppées comme l'a été le jour de carence.

PARIS, le 10 janvier 2014

Actualité de la semaine

Rhône rythmes scolaires

une délégation du SNUipp-FSU, du SNUDI-FO et de la CGT Educ'action a été reçue par une représentante du ministre pour exiger la suspension de la réforme



A l'occasion de la visite du ministre Vincent Peillon dans le Rhône, à Villeurbanne et à Saint-Fons, une délégation du SNUipp-FSU, du SNUDI-FO et de la CGT Educ'action a été reçue par une représentante du ministre, accompagnée de représentants de la Rectrice et du DASEN.

Les syndicats se sont adressés à la représentante du ministre pour lui demander la suspension de la réforme des rythmes scolaires.

La réforme pose un véritable problème de financement pour les communes en terme d'activités périscolaires et aboutirait à accroître les inégalités entre les élèves en fonction de leur lieu de scolarité.

Les syndicats ont indiqué que sur les 106 communes du Rhône ayant fait parvenir au DASEN leurs projets d'horaires pour la rentrée prochaine, près de la moitié ont choisi un fonctionnement dérogatoire avec deux journées de six heures, ce qui est contradictoire avec l'objectif initial de la réforme qui était de réduire la durée de la journée de classe de l'élève !

Par ailleurs, la réforme entraînerait dans les écoles un problème de locaux et contraindrait les enseignants, dans certains cas, à libérer leur classe pour les activités périscolaires.

Enfin, la multiplication d'horaires différents choisis par les communes entraîne un véritable désordre dans l'organisation des temps partiels (avec le risque d'une baisse du montant des allocations CAF pour certains collègues) et aboutirait à une annualisation du temps de service des collègues remplaçants et compléments de temps partiels, voire des autres personnels.

La représentante du ministre a reconnu certains problèmes, en particulier concernant les locaux, mais a pourtant confirmé la volonté du ministre d'appliquer la réforme dont les syndicats et la profession très majoritairement ont demandé la suspension.

Contractuels et admissibilité courrier à la DGRH du ministère



SNUDI.FO
Syndicat National Unifié des Directeurs, Instituteurs
et professeurs des écoles de l'enseignement public Force Ouvrière

Montreuil le 14 janvier 2014

à Mme Gaudy
Directrice Générale des Ressources Humaines,

Objet : Contractuels et admissibilité

Madame La Directrice,

Notre syndicat est alerté par plusieurs collègues contractuels dans le premier degré, admissibles au concours 2014 exceptionnel, qui ont été informés par vos services, de l'annulation de leur candidature pour présentation hors délai des certifications AFPS et/ou natation, alors qu'ils sont engagés dans la poursuite de la préparation des épreuves d'admission au concours et qu'ils sont recrutés pour l'année scolaire comme contractuels en responsabilité de classe.

En effet, ces collègues admissibles sont pour la plupart contractuels dans les écoles depuis septembre 2013 et n'ont été informés de l'annulation du bénéfice de l'admissibilité qu'à la fin du 1^{er} trimestre 2013, soit quatre mois après les résultats de l'admissibilité. Ne bénéficiant plus de l'admissibilité, ils ne peuvent plus se présenter aux oraux du concours exceptionnel session 2014 et ils ne peuvent plus non plus s'inscrire au concours 2014 ; les inscriptions étant closes.

Or l'admissibilité au concours CRPE est difficile à obtenir, d'autant qu'à compter de cette année les méthodes et connaissances évaluées diffèrent de celles des années précédentes. Il nous paraît extrêmement dommageable que des candidats motivés et déjà investis dans une classe soient privés du recrutement au concours en raison de la date figurant sur l'attestation APS et/ou natation.

Alors que certaines académies sont déficitaires, il semble difficile de se priver de ces lauréats qui assurent des tâches d'enseignement dans les classes dont l'utilité est reconnue par tous.

Nous vous demandons, Madame La Directrice, de bien vouloir intervenir auprès des services concernés, afin qu'ils traitent les dossiers de ces collègues avec la plus grande bienveillance et régularisent la situation de ces candidats.

Vous remerciant par avance de l'attention particulière que vous porterez à notre demande, et dans l'attente de votre réponse, nous vous prions d'agréer, Madame La Directrice, l'expression de notre parfaite considération.

Norbert TRICHARD
Secrétaire général

Carte scolaire

Courrier au ministre contre le report des opérations carte scolaire



SNUDI.FO
Syndicat National Unifié des Directeurs, Instituteurs
et professeurs des écoles de l'enseignement public Force Ouvrière

Montreuil le 14 janvier 2014

à **Vincent Peillon**
Ministre de l'Éducation Nationale,

Monsieur le ministre,

Vous avez décidé de reporter les travaux de carte scolaire pour la rentrée 2014 dans le 1^{er} degré après les élections municipales du mois de mars. Cette décision va avoir de fâcheuses conséquences pour les personnels.

Déjà dans les départements, les réunions des CTSD et des CDEN prévus au mois de février ont été reportées au mois d'avril, voire en mai. Par ricochet, les CAPD pour les opérations du mouvement ont également été reportées. Le mouvement départemental des personnels ne se fera donc pas sur la base des mesures de carte scolaire arrêtées pour la rentrée scolaire, mais à l'aveugle.

Nous avons également noté que des réunions de la commission administrative pour le second mouvement auraient même lieu pendant les congés d'été au mois de juillet (jusqu'au 10 juillet d'après nos 1^{ères} informations), ce qui est inacceptable. Les enseignants concernés ne connaîtraient donc pas leur affectation précise avant leur départ en congé (niveau de classe, répartition dans les écoles de leur service en cas d'affectation sur un poste fractionné...). Le contact avec leurs nouveaux collègues serait impossible avant la rentrée scolaire. Ces différentes complications toucheront en particulier les plus jeunes de nos collègues.

Des problèmes vont probablement apparaître pour les demandes de travail à temps partiel.

Le bouleversement du calendrier des opérations administratives auront également des répercussions pour les personnels administratifs dans les inspections académiques et les rectorats.

Pour ces raisons, je vous demande de bien vouloir maintenir le calendrier habituel des opérations de carte scolaire, à savoir au cours des mois de février et mars. Ces mesures seraient-elles si significatives qu'il faille attendre ce rendez-vous électif pour les rendre publiques ?

Vous remerciant par avance de l'attention particulière que vous porterez à notre demande, et dans l'attente de votre réponse, je vous prie d'agréer, Monsieur le Ministre, l'expression de ma parfaite considération.

Norbert TRICHARD
Secrétaire général

Actualité de la semaine

Meuse Compte-rendu de la RIS du 15 janvier

Nous avons tenu une RIS à Etain le mercredi 15 janvier. Nous (une partie du bureau du SNUDI FO 55 et moi-même) avons organisé une tournée d'écoles avant les vacances pour avertir les écoles du secteur de la tenue de cette RIS. J'avais envoyé un compte-rendu suite à cette tournée d'écoles.

Nous étions 20 participants à cette RIS : l'ensemble du bureau, des collègues de l'école d'Etain et des collègues de plusieurs écoles des alentours.

Nous avons abordé la question des rythmes scolaires, les statuts, le rattrapage de la prérentrée, les élections professionnelles...

Sur les rythmes scolaires, tous étaient contre la réforme, mais pas forcément prêts à refaire grève. Je leur ai donc proposé de rédiger et d'adopter **une motion de RIS demandant l'abrogation du décret. Elle a été adoptée à l'unanimité.**

J'ai abordé la question des élections professionnelles en expliquant qu'il était primordial de pouvoir boucler rapidement la liste. **4 collègues présents (dont 1 hors classe) ont rempli leur acte de candidature**, qui s'ajoutent aux 4 actes des camarades du bureau. Les 8 actes sont par contre proches géographiquement, et il faudra essayer de trouver des candidats dans les autres secteurs du département.

L'ambiance était très conviviale et plusieurs collègues sont venus nous remercier à la fin de la réunion. Trois d'entre elles disaient qu'elles participaient à leur première RIS, et que cela leur avait vraiment plu. Nous avons enregistré **une nouvelle adhésion**, portant à 6 le nombre d'adhérents du SNUDI 55.

Nous avons également fixé ensemble la date de la prochaine RIS (le mercredi 9 avril), les personnes présentes étaient demandeuses et une bonne partie d'entre elles devrait donc y être présente.

Le succès de cette RIS me laisse croire qu'il n'est pas impossible de décrocher un siège en CAPD en Meuse à la fin de l'année. A suivre...

Tarn La prime Peillon doit être versée à tous de façon égalitaire !

Le SNUDI FO 81 a informé Madame la DASEN, lors de l'audience du 20 décembre, du non versement, pour des collègues du Tarn, de la moitié de la prime Peillon. Cela semblait concerner les enseignants à temps partiel et ceux qui ont changé de département.

La secrétaire générale répond au SNUDI FO 81 que «*La notice technique paye reçue de la coordination paye du Rectorat indique que tout PE qui a eu une interruption de prise en charge entre le 1-9 et la fin officielle de l'année scolaire aura sa prime en une seule fois en fin d'année scolaire 2013-2014.*»

**Le SNUDI FO 81 ne peut se satisfaire d'une réponse non réglementaire !
Le principe qui régit les PE, c'est celui de l'égalité de traitement !**

**Pour le SNUDI FO 81 comme pour sa fédération, la FNEC FP FO,
l'augmentation générale des salaires, traitements et pensions est la première revendication !**

La FNEC FP FO va s'adresser à la Rectrice à nouveau afin que tous les professeurs des écoles du département, qu'ils soient à temps partiels ou pas, touchent la moitié de leur prime !

N'hésitez pas à saisir le SNUDI FO 81, nous tenons à votre disposition un courrier type à adresser à l'administration pour demander le versement de votre prime.

Actualité de la semaine

JO du 11 janvier 2014

REFERENCE	INTITULE	COMMENTAIRES DU SNUDI FO
Arrêté du 23 décembre 2013	Relatif au barème de l'aide au maintien à domicile pour les retraités de la Fonction publique d'Etat.	Ministère de la réforme de l'Etat. Des aides pour les retraités de retour d'une hospitalisation ou dans un état de fragilité physique ou sociale.

JO du 16 janvier 2014

REFERENCE	INTITULE	COMMENTAIRES DU SNUDI FO
Décret n° 2014-33 du 14 janvier 2014	Modifiant le décret n° 2008-539 du 6 juin 2008 relatif à l'instauration d'une indemnité dite de garantie individuelle du pouvoir d'achat	Ministère de la réforme de l'Etat. GIPA. Pour les personnels au dernier échelon de leur grade et le détenant depuis plus de 4 ans ou agents dont le traitement indiciaire brut effectivement perçu au terme de la période a évolué moins vite que l'inflation. Calcul du 31/12/2009 au 31/12/2013.